



07/10/2021

RENAULT RETAIL GROUP

Réseau Commercial

Courriel : cgtrenault@gmail.com

Réagir, Revendiquer, Gagner !



Compte-rendu de la commission centrale CCST du 29 septembre 2021

Délégation CGT : Christian PADEY (Rillieux) Véronique HERNANDEZ (Rennes)

Pour cette 2^{ème} réunion et dernière réunion de l'année la délégation CGT a voulu insister sur les lacunes qu'on encore certaines directions dans le domaine de la santé sécurité et conditions de travail, mais aussi sur les dérives qui ont été constatées depuis le début d'année.

La CGT a aussi signalé la dégradation des conditions de travail des salariés RRG, marqués pour le plus souvent par de la souffrance psychologique des salariés isolés face à ces situations.

1. SITUATION COVID

A l'image de ce qu'il se passe dans le monde, l'épidémie de Covid ne se propagerait plus et serait même en baisse chez RRG. L'évolution des mesures seront adaptées en fonction des décisions gouvernementales qui pourraient évoluer dans les prochaines semaines.

Pour le moment c'est le maintien des mesures mises en place avec un un rappel des dispositions à prendre sur les véhicules d'essai avec la clientèle.

2. STRATEGIE SANTE SECURITE RRG 2021

Des difficultés persistent sur le recrutement de facility managers sur l'ensemble des plaques. (Encore en cours sur Nice par exemple).

La présentation direction montre les difficultés à inscrire dans la continuité le message de prévention et l'enjeu de la santé et de la sécurité de l'entreprise par les managers.

Même si la direction se défend des chiffres présentés, car pas entièrement saisis le jour de la commission par les RHP, elle reste optimiste. Elle acquiesce même sur les futurs efforts à fournir.

Malgré tout la CGT lui a rappelé qu'un audit ne suffirait pas à améliorer les conditions de travail de tous les salariés RRG, mais qu'il fallait une véritable volonté de management responsable.



3. BILAN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL, DES MALADIES PROFESSIONNELLES, ET ACCIDENTS DE TRAJET

Lors de la présentation le bilan se résume à un triste constat : une très forte augmentation en 2019 qui s'accroît en 2020 et ce dans tous les domaines.

On constate également une augmentation générale des accidents sur toute la France.

Les moins de 30 ans et particulièrement les moins de 25 ans sont les populations les plus touchées.

Les plus fortes hausses d'accidents arrivent pendant l'été. C'est une période propice, puisque c'est l'été où il manque le plus de salariés exécutants et/ou managers !

Deux accidents graves sont à déplorer à Toulouse et à Lyon, la CGT interroge la direction sur les raisons et la responsabilité de ces accidents ?

Pour la délégation CGT les explications de la direction restent simplistes quand on les compare à la réalité du terrain. En effet, le manque d'effectif, la pression managériale, la course à la productivité pour la satisfaction clients engendrent une très forte prise de risque pour les salariés et de fait des accidents.

Les problématiques des temps constructeurs insuffisants ont été soulevées par la délégation CGT. Il faut avoir la preuve que la méthode est bien appliquée pour que M. Radenac puisse faire remonter l'information quand il veut faire modifier le temps de réparation. Quelle mascarade !

Suite au pointage de 3 accidents en 2021 sur le métier de dépanneur, une attention particulière concernant les risques métier va enfin être mise en place. En effet, à ce jour ce métier ne bénéficie pas ou peu d'études des risques et la direction HSE semble vouloir les étudier !

Ce qui est remarqué sur le terrain : Les dépanneurs manquent de formation, et doivent se débrouiller. Ils n'ont aucune formation pour les sensibiliser aux différents risques qu'ils peuvent rencontrer. A cela s'ajoute les difficultés de travailleur isolé comme le cas d'agression dans certains quartiers.

Pour ce qui est des accidents suite à des coupures : qui interviennent suite au découpage de cartons. La direction est en réflexion sur l'adaptation des compacteurs afin de réduire l'utilisation des cutters et à terme ne plus les utiliser.

Pour les accidents atelier : la direction HSE a relevé des problématiques d'utilisation du matériel adapté selon l'intervention. Et ce, probablement par manque de formation !

La délégation CGT a fait remarquer que suite à plusieurs accidents et après analyse il avait été relevé que le manque de temps d'intervention (pourtant négociable avec les experts) était à l'origine de certains accidents graves.

La direction HSE indique qu'il y a un travail en cours sur la réorganisation des risques incendies avec:

- Le contrôle des basiques. (EPI, etc...),
- Une formation au feu etc,
- Une formation et une réflexion sur les travaux dangereux à haute température.
- Un permis feu mensuel pour un salarié nommé est en réflexion. Dans ce cas un point mensuel entre le manager et le salarié concerné devra avoir lieu.



La délégation CGT alerte sur les dangers électriques et les dérives arrivant dans les établissements. Certains carrossiers travaillent sur des véhicules sans habilitations. On remarque aussi le non-respect des procédures de consignation, à cause du manque de formation.

La direction HSE va mettre en place :

- une procédure pour prévenir des dangers,
- une procédure pour les managers avec un management visuel des équipements dangereux, une mise en place d'une check-list visuelle pour identifier une anomalie.

Concernant la sécurité routière : M. Rognon confirme que tout déplacement sur le temps de travail, un véhicule d'entreprise doit être fourni aux salariés. (Formation, déplacement site, mandat etc...)

Aussi, il y aura une mise en place d'un nouveau support de campagne de communication simplifié sécurité atelier et magasin. Pour les PRS un nouveau tableau devrait voir le jour.

4. PERSPECTIVES ET SUJETS HSE PRIORITAIRES 2022

Rappel des 8 fondamentaux de la santé au travail, du tri des déchets,
Mise en place du 1^{er} mémorandum ergonomie ainsi qu'un nouveau standard opérationnel HSE.

La délégation CGT est revenue sur les risques psychosociaux et s'inquiète de l'état de santé des salariés qui devient de plus en plus préoccupant.

Devant ce bilan qui ne cesse de se dégrader et depuis déjà 3 ans, la délégation CGT voit un lien direct entre la disparition des CHSCT et cette dégradation des conditions de travail.

Il est constaté que depuis la fin des CHSCT la sécurité n'est plus la priorité de certains directeurs et managers. Le cadre légal étant à leurs avantages, ils en profitent.

Par exemple : la direction générale avait confirmé qu'une enquête sur les risques psychosociaux demandée par les élus CSE CGT de Rennes devait avoir lieu. Le directeur en poste au moment de la demande l'a tout simplement refusée. Cette situation qui n'est pas exceptionnelle, montre la dérive managériale dans certains établissements.

Dans ces conditions la CGT ne peut que constater que la fin des CHSCT a été délétère pour les salariés. La CGT demande donc à la direction de mettre en place une instance spécifique dans ses établissements afin que ses salariés puissent travailler enfin en toute sécurité.

PREVENTION

